

REUNION du 28 octobre 2010

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ième} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: WERSINGER Monique, RAPP Benoît,
Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- PASSERELLE SUR LE STEINBACH

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le remplacement de la passerelle sur le Steinbach entre les n°5 et N°7 de la rue d'Altkirch. La réalisation de la passerelle en acier laqué vert avec caillebotis galvanisé ainsi que sa mise en place seront confiés à l'entreprise CIS 19 rue des Juifs à Hagenbach pour un montant de 2650 € HT soit 3151.46 € TTC.

Le Conseil Municipal

- décide d'inscrire au budget primitif 2010 une somme de 5000 € à l'article 2128 opération 207 – passerelle sur le Steinbach -
Cette somme sera prise à l'article 21532 – opération 171 – assainissement.
- autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

2.- CESSION DE TERRAIN RUE DES VOSGES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la proposition de cession à la commune de Hagenbach pour un euros symbolique,

- de la parcelle cadastrée section 1 n°162 d'une superficie de 0.56 ares appartenant à Monsieur BIBLER Stéphane, domicilié 30 rue principale à Eglingen. Cette parcelle permettra l'élargissement de la rue des Vosges.
- de la parcelle cadastrée section 1 n°163 d'une superficie de 0.15 ares appartenant à Monsieur BIBLER Stéphane, domicilié 30 rue principale à Eglingen. Cette parcelle permettra l'élargissement de la rue des Vosges.

Tous les frais, droits, émoluments et honoraires seront à la charge de la commune.
Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes.

3.- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – modification de la délibération du 3 septembre 2010

Dans le cadre de

1. **La réalisation d'un diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les E.R.P. (Etablissements Recevant du Public), I.O.P. (Installations Ouvertes au Public).**
2. **L'établissement du plan de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des voiries et des espaces publics.**

Mme Carole BENJAMIN ne faisant pas parti de la commission d'appel d'offres de la commune de Hagenbach, le Conseil municipal décide de la remplacer par M. Marc STEMMELEN, membre de la commission d'appel d'offres de la commune de Hagenbach

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal modifie la délibération du 3 septembre 2010 concernant la constitution d'un groupement de commandes comme suit :

- Désigne, pour la Commune :
 - M. Guy BACH, Maire, comme membre titulaire de la CAO du groupement de commandes ;
 - M. Marc STEMMELEN comme membre suppléant de la CAO du groupement de commandes ;

4.- MODIFICATION BUDGETAIRE – intérêts des emprunts.

Afin de payer les intérêts de la ligne de trésorerie de l'année 2009, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'inscrire une somme de 200 € à l'article 66111-intérêts réglés à l'échéance-. Cette somme sera prise à l'article 61522-bâtiments-.

5.- GESTION DE LA SALLE « LA TUILERIE »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contrat de location de la salle « La Tuilerie » spécifique aux associations qui loue la salle pour des activités à l'année. Il propose de fixer les tarifs de location annuels applicables à partir du 1^{er} janvier 2011 à :

- 200 € pour l'association Hagenb'Art. Ce prix comprend l'utilisation de la petite salle tous les lundis matins, les lundis soirs tous les 15 jours, ainsi que l'exposition de peinture prévue pendant un week-end tous les deux ans.
- 400 € pour l'association culture et loisirs. Ce prix comprend l'utilisation de la grande salle trois fois par semaine, les lundis, mardis et mercredis soirs pour la gymnastique et le ping-pong.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions et autorise le Maire à signer les contrats.

6.- 1^{ère} DOTATION EN PETIT MATERIEL DE CUISINE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide :

- de doter la salle « La Tuilerie » d'un lot complet de petit matériel de cuisine : casseroles, faitouts, marmites, bassines pâtisseries, tourtières, plaques, planches à découper, plats à rôtir, écumoire, louche, araignée à friture, ...etc.
- d'inscrire une somme de 2000 € en investissement à l'article 2188 – opération 208 – 1^{ère} dotation de petit matériel de cuisine. Cette somme sera prise à l'article 21532 – opération 171 – assainissement.
- autorise le maire à signer toutes les pièces et factures concernant cette décision dans la limite des crédits disponibles.

7.- MAISONS FLEURIES 2010

Sur proposition de la commission d'environnement, le Conseil Municipal décide de récompenser 20 lauréats du concours des maisons fleuries. Un bon d'achat d'une valeur de 20 € à valoir sur tout achat de fleurs auprès des différents fleuristes de Dannemarie sera remis à chaque lauréat.

La commission a également relevé la qualité exceptionnelle du fleurissement de 30 familles qui font parti du palmarès depuis quelques années.

8.- RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité de l'année 2009 du Syndicat d'électricité du Haut-Rhin conformément à l'article L.5211-39. Ce rapport a pour ambition de présenter les principaux travaux et événements de l'année 2009. Celle-ci a été marquée principalement par l'entrée officielle de la Ville de Mulhouse au Syndicat. Depuis le 1^{er} janvier 2009, toutes les communes du département desservies par ERDF, soit 343, sont désormais membre du Syndicat. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

9.- CADEAU POUR NOCES D'OR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 130 € à l'occasion des Noces d'Or des époux PFLIEGER François.

10.- REPAS DE NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

10.1.- Le traditionnel repas de Noël des personnes âgées est fixé au 19 décembre 2010 à 12 h dans la salle de la Tuilerie de Hagenbach. Toutes les personnes habitant à Hagenbach de plus de 65 ans seront invitées avec leurs conjoints pour partager le repas de Noël avec le personnel communal et les membres du Conseil Municipal. Une somme de 3000 € est prévue au budget primitif 2010 (soit environ 25 € par personne).

10.2.- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'offrir des bons cadeaux d'une valeur de 25 € chacun à l'ensemble des bénévoles qui s'occupent du repas de Noël des personnes âgées et autorise le Maire à commander des bons pour une valeur globale de 450 €. Cette somme sera prise à l'article 6232 – fêtes et cérémonies-.

11. - I.E.M.P. – Indemnité de mission des Préfectures (prime de fin d'année) – budget 2010

Pour la détermination du crédit global de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (I.E.M.P.), sont pris en compte les emplois budgétaires pourvus ;

Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents non titulaires du droit public relevant des cadres d'emplois suivants : secrétaire de Mairie, agent administratif, agent administratif qualifié, agents d'entretiens, agents des services techniques, pourront bénéficier de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures.

Un coefficient multiplicateur d'ajustement de **1.430908** (entre 0.8 et maximum 3) fixe le crédit global de l'indemnité ainsi qu'il suit :

Grade :	- secrétaire de Mairie	1372.04 x	14/35	=	548.82
	- adjoint administratif	1143.37 x	35/35	=	1143.37
	- agent des services techniques	1143.37 x	13/35	=	424.68
	- agent des services techniques	1143.37 x	17.5/35	=	571.68
	- agent des services techniques	1143.37 x	12/35	=	392.01

TOTAL : 3080.56 (x le coefficient multiplicateur) 3080.56 x 1.430908 = 4408.- €

12.- SUBVENTION CROIX ROUGE

La délégation locale de la Croix Rouge Française a fait une demande de subvention à la commune de Hagenbach afin de pouvoir continuer la distribution d'aide alimentaire chaque semaine à l'une ou l'autre famille de la commune. Ces familles leur sont envoyées par les services sociaux du secteur de Dannemarie. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu décide de donner une subvention exceptionnelle de 200 €. Cette somme sera inscrite à l'article 6574 –subvention de fonctionnement aux associations et autres - et prise à la ligne n° 22 – divers- du même article.

13.- PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un croquis de projet d'aménagement d'un lotissement communal afin d'enclencher une réflexion sur la problématique de disponibilité de terrains pour la construction de maisons individuelles dans le village. Les terrains de construction étant de plus en plus rares, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la réflexion sur l'aménagement d'un lotissement communal
- autorise le Maire à contacter des assistants à Maître d'Ouvrage en vue d'obtenir des propositions d'étude, qui permettrons au Conseil Municipal de se prononcer sur la suite à réserver au projet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X

MARTIN Claude		X	RAPP Benoît	X	X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond		X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique	X	X			

REUNION du 3 septembre 2010

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ième} adjoint, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, Mrs. RAPP Benoît, WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: LIEBY Michel, WERSINGER Michael, GOEFFERT Raymond,
Pouvoirs: WERSINGER Michael à FREY Caroline,

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- SECURISATION DU CARREFOUR

Par délibération en date du 21 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé de retenir la variante la plus simple présentée par le bureau d'étude IN'TELEC.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation de cinq entreprises. Trois d'entre elles ont répondu et fait parvenir leur offre.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- décide de confier les travaux à l'entreprise K-TP 8 rue Victor Hugo 68700 CERNAY, pour un montant de 6743.00 € HT soit 8064.63 € TTC. Une somme de 15 000 € est prévue à l'article 2152 opération n°196.
- Autorise le Maire à signer toute pièce et document concernant cette décision.

2. APPROBATION DE FACTURES

▪ 2.1 – Rupture de conduite d'assainissement

Suite à une rupture de la conduite d'assainissement à la hauteur de M. Brillat 22 rue de Delle, l'entreprise MTP de Heidwiller est intervenue pour effectuer la réparation. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la facture qui se monte à 1517.75 € HT soit 1815.23 € TTC. Elle sera imputée en fonctionnement, à l'article 61523 – voies et réseaux – du budget primitif 2010.

▪ 2.2 – Différentes interventions de l'entreprise STEMMELEN Frères

Monsieur le Maire présente la facture de l'Entreprise STEMMELEN Frères :

- Pose de prises « frigo » et « congélateur » dans la salle « La Tuilerie »
- Création d'une liaison de communication entre le bureau et la salle du Conseil
- Nettoyage des luminaires extérieure à la salle « La Tuilerie »
- Déplacement de la commande de la sirène et remplacement du contacteur
- Pose de grilles de ventilation extérieures à la salle « La Tuilerie »
- Remplacement du réseau d'eau galvanisé par conduits en cuivre à la Mairie.

Le Conseil Municipal approuve cette facture qui se monte à 2794.88 € HT soit 3342.67 € TTC. Elle sera imputée en fonctionnement, à l'article 61522 – Bâtiments – du budget primitif 2010.

▪ 2.3 – Travaux d'extension réseaux rue des champs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la facture de l'entreprise K-TP, 8 rue Victor Hugo 68700 CERNAY, pour la réalisation de travaux

d'aménagement de trottoirs. Cette facture se monte à 2600 € HT, soit 3109.60 € TTC. Elle sera imputée en investissement, à l'article 21531 – opération n° 160 – travaux d'extension des réseaux rue des champs – du budget primitif 2010.

3.- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2009

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2009. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

4.- CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Dans le cadre de

- 1. La réalisation d'un diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour les E.R.P. (Etablissements Recevant du Public), I.O.P. (Installations Ouvertes au Public).**
- 2. L'établissement du plan de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des voiries et des espaces publics.**

Monsieur le Maire, expose :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a posé le principe d'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite (art L. 111-7 du code de la construction et de l'habitation).

Afin de mettre en œuvre ce principe, un décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des installations ouvertes au public (IOP), des voiries, des espaces publics existants et des bâtiments d'habitation a été publié au journal officiel du 18 mai 2006.

Les ERP se répartissent en 5 catégories :

- 1^{ère} catégorie au dessus de 1500 personnes,
- 2^{ème} catégorie de 701 à 1500 personnes,
- 3^{ème} catégorie de 301 à 700 personnes,
- 4^{ème} catégorie de 300 personnes et au dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5^{ème} catégorie,
- 5^{ème} catégorie, établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement.

Pour l'application du règlement de sécurité, les établissements recevant du public sont classés en deux groupes.

Le premier groupe comprend les établissements de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie. Le second groupe comprend les établissements de la 5^{ème} catégorie.

Pour les ERP du 1^{er} groupe, le nombre de personnes pris en compte pour la détermination de la catégorie comprend le public et le personnel n'occupant pas des locaux indépendants qui posséderaient leurs propres dégagements. Pour les ERP de 5^{ème} catégorie (petits établissements), il ne comprend que le public (et non pas le personnel).

Sont considérés comme IOP :

- a) Tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non,
- b) Les locaux scolaires, universitaires et de formation,
- c) Les installations ouvertes au public, notamment les espaces publics ou privés qui desservent des établissements recevant ou qui sont aménagés en vue de leur utilisation par le public, le mobilier urbain qui y est implanté.

La législation impose aujourd'hui :

- A tous les ERP, la réalisation d'un diagnostic avant le 1^{er} janvier 2011, portant sur les conditions d'accessibilité et d'évaluation du coût des travaux de remise aux normes.
- Un plan de mise en accessibilité des voiries, aménagements des espaces publics.

A cet effet, il est proposé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics (CMP), entre La Porte d'Alsace, Communauté de Communes et les communes suivant liste annexée, afin de confier à un prestataire la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des ERP et des IOP, ainsi qu'un plan de mise en accessibilité des voiries et aménagements des espaces publics, pour les personnes à mobilité réduite.

Dans ce cadre, le projet de convention constitutive du groupement a été rédigé, permettant aux membres du groupement de faire effectuer au choix, la ou les prestations suivantes (précision apportée dans l'annexe à la présente) :

- ERP – IOP
- Voiries et aménagements des espaces publics

Définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

L'une des collectivités est désignée coordinatrice du groupement. Elle est à ce titre, chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire. Il est proposé de désigner La Porte d'Alsace, Communauté de Communes, comme coordinatrice du groupement.

Le prestataire sera désigné par la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement. Conformément à l'article 8 du CMP, seront membres de cette commission, un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre (Commune et CCPA) du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être élu un suppléant. La CAO sera Présidée par le représentant de la collectivité coordinatrice du groupement.

Chaque membre devra s'engager, dans la convention, à signer avec le cocontractant retenu, un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés. Chaque collectivité, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution du marché qu'elle aura signé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion de la Commune de Hagenbach au groupement de commandes pour :
 - l'étude diagnostic d'accessibilité pour les ERP, IOP

- la réalisation du plan de mise en accessibilité de ses voiries et espaces publics
Pour les personnes à mobilité réduite, tel que décrit ci-dessus ;
- Fixe la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifiquement créée pour l'attribution de la prestation de service, en application du Code des Marchés publics
 - Un représentant et un suppléant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement
 - La CAO est présidée par le représentant du coordonnateur, désigné expressément dans le cadre de la convention,
 - Le Président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Elles peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO ;
 - Le comptable public de chaque membre du groupement ainsi que le représentant de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes peuvent être convoqués aux réunions de la commission d'appel d'offres et y siègent avec voix consultative
- Désigne, pour la Commune :
 - M. Guy BACH, Maire, comme membre titulaire de la CAO du groupement de commandes ;
 - Mme Carole BENJAMIN comme membre suppléant de la CAO du groupement de commandes ;
- Donne son accord sur le choix de La Porte d'Alsace, Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- Approuve la convention constitutive du groupement tel que décrit ci-dessus ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention décrite ci-dessus ;
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.

5.- PREVISION DES COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal :

- approuve les programmes de travaux d'exploitation présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale de Hagenbach pour l'exercice 2011.
- Approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 21440 € HT pour un volume de 496 m3.
- Délègue le Maire à signer et approuver par voie de convention ou de devis, sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- Vote les crédits correspondants à ces programmes :
 - 16180 €HT pour les travaux d'exploitation (dépenses).
 - 21440 €HT pour les recettes brutes (recettes)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de maintenir le prix de vente des stères de bois de chauffage à 41 €/le stère pour le hêtre et le charme et 39 €/le stère pour le chêne, le frêne et les autres essences.

6.- ONF – BILAN DE L'ANNEE 2009

Monsieur Claude MARTIN présente le bilan forestier 2009. Ce bilan concerne les recettes et les dépenses liées aux activités d'exploitation, d'entretien et d'accueil du public en forêt relevant du régime forestier. En 2009, 401 m³ de bois ont été commercialisés pour une recette globale de 14680 € et une dépense globale de 12816 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ce bilan forestier 2009.

7.- DEFIBRILLATEUR – ABONNEMENT AIVIA SURVEILLANCE

Le défibrillateur AIVIA dont la commune a fait l'acquisition est supervisé par le serveur AIVIANet. Il permet d'être alerté en temps réel des événements en relation avec l'état du défibrillateur, son environnement et de visualiser son historique. La continuité de ce service de surveillance fait l'objet d'un contrat d'abonnement enregistré sous le numéro 810M0466. Il prend effet le 1^{er} août 2010 pour un montant forfaitaire annuel de 60 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ce contrat et autorise le Maire à le signer.

8.- CESSION DE TERRAIN RUE DES VOSGES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la proposition de cession à la commune de Hagenbach pour un euros symbolique, de la parcelle cadastrée section 15 parcelle n°260 d'une superficie de 0.45 ares appartenant à Monsieur BERRA Francis, domicilié 2 rue de Delle à Hagenbach. Cette parcelle permettra l'élargissement de la rue des Vosges.

Tous les frais, droits, émoluments et honoraires seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes.

9.- PARTICIPATION D'UN PARTICULIER AU TRAVAUX D'EXTENSION DE LA RUE DES VOSGES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le don, sans charges de Monsieur Francis BERRA, domicilié 2 rue de Delle à Hagenbach, pour un montant de 23886 €.

10.- CIMETIERE – OCCUPATION DU COLUMBARIUM

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'autoriser deux urnes par case, dans le columbarium du cimetière communal.

11.- ASSOCIATION VILLES INTERNET

Créée le 23 janvier 2002, l'association Villes Internet a pour mission de prendre en charge et/ou d'accompagner toute initiative pouvant contribuer à valoriser, développer et diffuser les usages citoyens des technologies de l'information et de la communication, tout particulièrement au niveau des collectivités territoriales.

A ce titre, différentes actions sont menées par cette association :

- recensement des initiatives locales
- mise en œuvre du Label Ville Internet,
- Organisation de rencontres régionales,
- participation aux rencontres nationales et internationales du secteur de l'Internet public

La cotisation des communes est basée sur un montant de 0.04 € par habitant, avec un minimum de 100,00 €.

Aussi, compte tenu des actions engagées par la commune en faveur du développement des usages des Technologies de l'Information et de la Communication,

Le Conseil Municipal

- décide l'adhésion de la commune de Hagenbach à l'association Villes Internet dont les statuts sont joints à la présente délibération,
- prévoit l'inscription annuelle au budget des crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle établie sur la base de 0.04 € par habitant,
- de désigner Monsieur Guy BACH, maire, pour représenter la commune au sein de cette association,
- donne pouvoir au Maire et ses Adjoints pour signer tous actes et accomplir toutes formalités relatives à ce dossier.

12.- REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DU CLUB-HOUSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures du Club-House.

Après une consultation de six entreprises, ALUREA de Aspach, MC Pose de Hagenbach, ARTISAL de Burnhaupt-le-bas, JACOB de Lutterbach, LINGELSER de Illfurth et MEISTER de Mulhouse, Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise MC Pose Fermetures, 1 rue de Delle, 68210 Hagenbach pour un montant de 24 672.80 € HT soit une somme de 29 508.67 € TTC, étant donné que, lors de l'examen des différentes offres, il s'est avéré que l'entreprise MC Pose Fermetures a soumis une offre complète qui présente un rapport valeur technique / prix correct.

Une somme de 35000 € est prévue au budget primitif 2010 au compte 21318/199.

Le Conseil Municipal

- **autorise** le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.
- **autorise le Maire à verser un acompte de 30% à l'entreprise retenue.**
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin pour la prise en charge de cette opération.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael	X	FREY Caroline
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît		X
LIEBY Michel	X	X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond	X	X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique		X			

REUNION du 21 juin 2010

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELLEN Marc, 2^{ème} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mmes BENJAMIN Carole, ZINK Astride, M. WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: LIEBY Michel, RAPP Benoît, GOEPFERT Raymond,
Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DU CLUB-HOUSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de remplacement des menuiseries extérieures du Club-House. Après une consultation de six entreprises, ALUREA de Aspach, MC Pose de Hagenbach, ARTISAL de Burnhaupt-le-bas, JACOB de Lutterbach, LINGELSER de Illfurth et MEISTER de Mulhouse, Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise MC Pose Fermetures, 1 rue de Delle, 68210 Hagenbach pour un montant de 24 672.80 € HT soit une somme de 29 508.67 € TTC, étant donné que, lors de l'examen des différentes offres, il s'est avéré que l'entreprise MC Pose Fermetures a soumis une offre complète qui présente un rapport valeur technique / prix correct.

Une somme de 35000 € est prévue au budget primitif 2010 au compte 21318/199.

Le Conseil Municipal

- **autorise** le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin pour la prise en charge de cette opération.

2.- EXTENSION DE LA RUE DES VOSGES

Vu la demande d'un propriétaire riverain de la rue des Vosges, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal étudie la possibilité de poursuivre la viabilisation de la rue des Vosges. Celle-ci comprend la mise en place des réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que le décaissement et l'empierrement de ce tronçon. Les réseaux enterrés seront dimensionnés de façon à garantir les extensions futures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux d'extension du réseau d'eau potable à l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 8724.34 € HT. Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 10032.99 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2010 au compte 2151/206.
- décide de confier les travaux d'extension du réseau d'assainissement à l'entreprise MTP, 66 rue de Dannemarie, 68720 Heidwiller pour un montant de 13853 € HT soit 16 568.19 € TTC. Quatre entreprises ont été consultées, seule l'entreprise MTP de Heidwiller a répondu.
- autorise le Maire à signer les commandes.

3.- MISE EN PLACE D'UN POTEAU D'INCENDIE rue des Vosges

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant la pose d'un nouveau poteau d'incendie rue des Vosges à la limite des propriétés MARTIN et FRANTZ. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest - 25930- LODS pour un montant de 3310.60 € HT et autorise le Maire à signer la commande.

Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 3807.19 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiller-Balschwiller. Cette dépense est inscrite au budget primitif 2010 au compte 21538/155.

4.- RESTAURATION DE LA CROIX DE LA MISSION (DM n°1)

Lors du démontage de la croix, une plaque en verre avec une inscription, déjà fragilisée, s'est cassée. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

- décide de confier à l'entreprise GASSMANN Jacques, 51 rue de Mulhouse, 68210 – Balschwiller, le remplacement de cette plaque par une nouvelle en granit noir Marlin avec l'inscription gravée dorée pour un montant de 939.46 € HT soit 1121.46 € TTC.
- décide d'inscrire au budget primitif 2010 une somme de 5621.46 € au compte 2116/154 – agrandissement cimetièrre. Cette somme sera prise au compte 21532/171 – assainissement.
- autorise le Maire à signer le bon de commande.

5.- TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DE DELLE (DM n° 2)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de remplacement des luminaires vétustes qui a été adopté par délibération en date du 12 avril 2010. L'entreprise CLEMESY a effectivement remplacé 23 candélabres, ceux de la rue d'Eglingen et de la rue de Cernay et non ceux de la rue de Delle. Il est bon de noter que ceux de la rue de Cernay était aussi vétuste que ceux de la rue de Delle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de finir la rue de Delle par le remplacement de 11 candélabres supplémentaires.
- décide de confier les travaux à l'entreprise CLEMESY, 9 rue de St Amarin, BP 2499 – 68057 Mulhouse cedex2 pour un montant de 3685 € HT, soit 4407.26 € TTC.
- décide d'inscrire au budget primitif 2010 une somme de 4400 € au compte 21538/203– éclairage public. Cette somme sera prise au compte 21532/171 – assainissement.
- autorise le Maire à signer le bon de commande.

6.- SECURISATION DU CARREFOUR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les deux variantes du projet de sécurisation du carrefour des rues de Delle, Altkirch et Cernay tel que présenté par le bureau d'études techniques IN'TELEC, Z.I. gare, BP 83, 68132 – Altkirch cedex.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

- décide de retenir la variante la plus simple
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin pour la prise en charge de cette opération.
- autorise le maire à signer toutes les pièces et documents concernant cette décision.

7.- RAPPORT ANNUEL 2009 DU SIAEP

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2009 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Balschwiller-Ammertzwiller et environs. Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

8.- ASSURANCE DU DEFIBRILLATEUR – CIADE-

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'assurer le défibrillateur pour une cotisation annuelle de 135 € auprès de la CIADE (Mutuelle des communes) 50 rue du Prunier – 68027- COLMAR cedex (Police n° 9309-1117) et autorise le maire à signer le contrat.

9.- ASSURANCE DU MOBILIER URBAIN – CIADE-

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'assurer le mobilier urbain (destruction, disparition, détérioration) pour une cotisation annuelle de 281.00 € auprès de la CIADE (Mutuelle des communes) 50 rue du Prunier – 68027- COLMAR cedex (Police n° 9309-1117) et autorise le maire à signer le contrat.

10.- GESTION DE LA SALLE « LA TUILERIE »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contrat de location de la salle « La Tuilerie » et explique les différentes corrections qui y ont été apportées afin de le rendre plus lisible et concret. Il propose aussi d'augmenter les tarifs de location applicables à partir du 1^{er} janvier 2011 et de les fixer à 200 € pour les habitants de Hagenbach, et à 400 € pour les autres utilisateurs. La location de la salle pour une collation suite à un enterrement est fixée à 50 €.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions et autorise le Maire à signer les contrats.

11.- CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'assainissement collectif. Le principe de création d'un syndicat intercommunal regroupant les communes de BALSCHWILLER, BUETHWILLER et HAGENBACH a été retenu pour étudier les solutions envisageables afin d'assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des trois communes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et suivants relatifs à la création d'un établissement public de coopération intercommunale,

- Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu le projet de statuts établi en vue de la création du syndicat cité en objet,
- Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- L'adhésion de la commune de HAGENBACH au syndicat intercommunal d'assainissement qui prend le nom de **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE BALSCHWILLER, BUETHWILLER ET HAGENBACH (SIA-BBH)**.
- D'approuver les statuts du syndicat cité en objet présentés en cette séance et annexés à la délibération.
- De désigner comme délégués titulaires et suppléants de la commune au sein du Comité Directeur du syndicat, selon l'article 5 des statuts :
 - Délégués titulaires : Guy BACH, Maire
Philippe ROCHEREAU, 1^{er} adjoint
Michaël WERSINGER, conseiller municipal
Benoît SCHITTLY, conseiller municipal
 - Délégués suppléants : Monique WERSINGER, conseillère municipale
Astride ZINK, conseillère municipale
Claude MARTIN, 2^{ième} adjoint
Pierre WALTER, conseiller municipal

12.- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE – VNF-

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial telle que proposée par Voies navigables de France (VNF) et autorise le Maire à signer cette convention. Elle concerne l'implantation de la passerelle du sentier de promenade sur le domaine public fluvial. Cette passerelle, à usage des promeneurs permet, à partir du village, de rejoindre la piste cyclable du canal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole		X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît	X	X

LIEBY Michel	X	X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond	X	X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique					

REUNION du 12 avril 2010

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ème} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, M. WERSINGER Michael, Mme ZINK Astride, Mrs. WALTER Pierre, GOEPFERT Raymond, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: STEMMELLEN Marc, 2^{ème} adjoint, BENJAMIN Carole, RAPP Benoît,
Pouvoirs: BENJAMIN Carole à FREY Caroline

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Vu le code des communes et notamment les articles 1 121-27, L 241-1 à L.241-6, R 241-1 à R 241-33,

Vu la délibération en date du 23 mars 2009 approuvant le Budget Primitif 2009, le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010,

Le Maire ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. ROCHEREAU Philippe, élu à l'unanimité Président de séance conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 1 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	277 950.70 €	490 675.11 €
DEPENSES	222 549.30 €	422 499.05 €
RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE	55 401.40 €	68 176.06 €
RESTE A REALISER DEPENSES	81 982.00 €	
RESTE A REALISER RECETTES	800.00 €	
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	- 47 278.35 €	96 305.92 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2008		68 644.35 €
RESULTAT NET DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 16 058.95 €	95 837.63 €
<i>RESULTAT CUMULE</i>		<i>79 778.68 €</i>

2.- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

Vu l'approbation du Compte Administratif 2009, par délibération en date du 12 avril 2010,

Vu l'excédent de fonctionnement ressortant du CA, à savoir 95 837.63 €

Vu le besoin d'investissement du même exercice, d'un montant de 16 058.95 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement ressortant du CA 2009 au budget primitif 2010, à savoir :

- ❖ en investissement à l'article R 1068 la somme de 16 058.95 €
- ❖ en fonctionnement à l'article R 002 le solde disponible : 79 778.68 €.

3.- IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu la loi des finances annuelles,
Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2010.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 117 279 €,
Après avis de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, fixe les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit:

	Taux 2009	Bases 2010	Taux 2010	Produits 2010	Variation des taux 2010
TH	7.60	709 900	7.60	53 952	0%
TFB	11.89	459 000	11.89	54 575	0%
TFNB	49.73	17 600	49.73	8 752	0%
Total				117 279	

4.- BUDGET PRIMITIF 2010

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-là L.2342-2 ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 ;
Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 1 abstention,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	242 957.97 €	242 957.97 €
Fonctionnement	461 157.68 €	461 157.68 €

Précise que le budget de l'exercice 2010 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

5.- CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de confier au Etablissement GRETER, 1 rue de Seppois – 68580 – UEBERSTRASS, la révision annuelle de la chaudière de la Mairie et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien tel qu'il est proposé au prix de 132.64 € TTC par an.

6.- INSTALLATION D'UNE VMC ET REFECTION DU TABLEAU ELECTRIQUE DANS LE LOGEMENT DE LA MAIRIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire installer une VMC hygroréglable individuelle pour le logement de la Mairie et de procéder au remplacement du tableau électrique en bois existant, par un tableau correspondant aux normes actuelles.

L'entreprise STEMMELEN Frères de HAGENBACH a estimé l'ensemble de ces travaux à 1 744.39 € HT, soit 2 086.29 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'approuver l'offre de l'entreprise STEMMELEN Frères et de lui confier les travaux.

7.- TRAVAUX DE REFECTION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE DE DELLE ET RUE D'EGLINGEN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de remplacement des luminaires vétustes, des candélabres des rues de Delle (16 unités) et d'Eglingen (7 unités), ainsi que l'extension de l'éclairage public de la rue d'Eglingen, par la pose de 2 candélabres supplémentaires.

A cet effet, cinq entreprises ont été consultées, et trois ont répondu.

L'offre la moins disante est celle de l'entreprise CLEMESSY, 9 rue de St Amarin, BP 2499 – 68057 Mulhouse cedex2 pour un montant de 12 734.00 € HT, soit 15 229.86 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'approuver l'offre de l'entreprise CLEMESSY et de lui confier les travaux.

Une somme de 16 000 € est prévue au budget primitif 2010 - compte 21538/203.

8.- LIVRE D'ART PIERRE GESSIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de lancement d'un livre d'art concernant Pierre Gessier, artiste peintre professionnel et céramiste, natif de Hagenbach, décédé en 2007, dont la qualité du parcours artistique s'est traduite par de nombreuses récompenses nationales et internationales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de souscrire à l'Édition de la Monographie du livre sur Pierre Gessier par une subvention de 500€.
- de commander 15 ouvrages à 37€ l'unité.

9.- DROITS DE DIFFUSION : MOMENTS POETIQUES – GEORGES ZINK

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'organisation d'une soirée « hommage à Georges ZINK » le 23 avril 2010 dans la salle « La Tuilerie ».

Le maire

- remercie Madame Germaine Gessier d'avoir répondu favorablement pour animer cette soirée.
- propose de projeter un petit film, qui avait été tourné en 1986 lors de l'émission «Moment poétique». A l'époque FR3 était venu à Hagenbach pour interviewer Georges Zink. Ce film est archivé à l'INA Strasbourg.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'acquitter les droits de projection pour la soirée pour un montant de 200€ HT ainsi que les prestations techniques pour un montant de 12€ HT.

10.- ASSOCIATION SPORTIVE HAGENBACH/BUETHWILLER (FOOT) – PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN D'ENTRAINEMENT

M. le Maire expose la demande faite par l'ASHB, qui souhaite réaliser un terrain d'entraînement d'une surface d'environ 2500 m² à proximité du terrain actuel de Hagenbach.

Les travaux d'aménagement (terrassement, drainage, engazonnement, éclairage etc.) ainsi que l'entretien, seront à la charge de l'ASHB.

Le Conseil donne un avis favorable sur le principe, à l'ASHB, qui devra déposer un dossier du projet d'aménagement pour validation.

11.- FORET COMMUNALE – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETE 2011

L'état d'assiette est un document réglementaire qui est élaboré en application de l'aménagement forestier. Il prévoit :

- les parcelles à marteler annuellement dans les coupes d'amélioration
- les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette 2011 tel qu'il est présenté par l'ONF.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 00 heures 30.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael		X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole	X	FREY Caroline
STEMMELEN Marc	X	X	ZINK Astride		X

MARTIN Claude		X	RAPP Benoît	X	X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond		X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique		X			

REUNION du 29 janvier 2010

Ont assisté à la présente réunion: Mrs. BACH Guy, Maire, ROCHEREAU Philippe, 1^{er} adjoint, STEMMELEN Marc, 2^{ième} adjoint, MARTIN Claude, 3^{ième} adjoint, LIEBY Michel, SCHITTLY Benoît, Mmes FREY Caroline, WERSINGER Monique, ZINK Astride, Mr. WALTER Pierre, Mme SCHULL Sandrine.

Absents excusés: Mme BENJAMIN Carole, Mrs WERSINGER Michael, RAPP Benoît, GOEPFERT Raymond,
Pouvoirs:

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit:

1.- SMARL – MODIFICATION DES STATUTS

Considérant les articles L 5212-1 à L 5212-33 et L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande d'adhésion au SMARL de la commune de COURTAVON,

Considérant la délibération du Comité Syndical du 28 novembre 2009 donnant un avis favorable à l'entrée de la commune de COURTAVON dans le SMARL,

Considérant les modifications statutaires avalisées par le Comité syndical du 28 novembre 2009 et présentées au Conseil Municipal par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification des statuts, adoptant l'entrée dans le SMARL de la commune de COURTAVON, et entérinant les modifications statutaires présentées.

2.- EQUIPEMENTS ANTARES – SAPEURS POMPIERS

Le SDIS (Service Départemental Incendie Secours) a engagé la migration de son réseau de radiocommunications. Les nouveaux équipements « ANTARES » vont être installés dans les véhicules des sapeurs pompiers. « ANTARES » apportera à nos sapeurs pompiers toute une panoplie de services nouveaux, permettant d'accroître leur efficacité. Outre la phonie en qualité numérique, ces services incluent les appels de détresse, la géo localisation des véhicules et d'autres possibilités de transmission de données. Ce dispositif comprend la mise à disposition, par le SDIS, d'un terminal portatif avec son support véhicule pour chaque CPI. Le montage sera également assuré et financé par le SDIS.

Le montant de la participation de la commune pour l'équipement de base s'élève à 30 % du coût HT soit 750,19 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De commander un équipement complet pour un véhicule avec émetteur-récepteur portatif pour une participation de 750.19 €
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le SDIS

- De commander deux émetteur-récepteur portatif THP 700 (équipement éligible à subvention de 20 %) pour un montant de 2099.38 € HT soit 2510.86 € TTC.
- D'inscrire une somme de 3500 € à l'article 21568 – opération 71 – Matériel service incendie.

3.- CONVENTION « ATESAT »

Vu la loi M.U.R.C.E.F. N°2001-1168 du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, et notamment l'article 7-1 en application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la république,

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris en application de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal

- Demande à bénéficier de la mission Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) à compter du 1^{er} janvier 2010
- Autorise Monsieur le Maire
 - A approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
 - A signer la convention,
 - A prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget

4.- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) GAZ

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2008 par laquelle la commune a transféré au Syndicat les compétences optionnelles prévues à l'article 3D des statuts du Syndicat, à savoir :

- Passation avec les entreprises délégataires de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz ou, si la loi le permet, exploitation du service en régie ;
- Exercice du contrôle des distributions de gaz prévu par l'article premier de la loi du 15 février 1941 relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution du gaz.

Considérant que le Syndicat prévoit, à la demande des communes concernées, le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public (DSP) début 2010 ;

Considérant, qu'en fonction des offres qui seront reçues dans le cadre de cette procédure de DSP, qui relève du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune sera éventuellement desservie par du gaz propane ;

Le Conseil Municipal de Hagenbach prend acte que le Syndicat sera amené le cas échéant à faire desservir la commune en gaz propane. Il s'engage dans ce cas à mettre à la disposition du concessionnaire propanier retenu, un terrain communal pour l'implantation des citernes de gaz.

5.- REMPLACEMENT DE POTEAUX D'INCENDIE 1 rue de DELLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis concernant le remplacement d'un poteau d'incendie devant le 2 rue de Delle, en diamètre 100 mm. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise Sogest -25930- LODS pour un montant de 3528 € HT et autorise le Maire à signer la commande. Le décompte total (avec les prestations annexes du SIAEP) de 4057.20 € sera à payer au SIAEP de Ammertzwiler-Balschwiller. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2010 au compte 21538/155.

6.- APPROBATION DE FACTURES

6.1- Achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de l'utilisation d'un vidéoprojecteur lors des diverses réunions.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la facture de l'entreprise CAMIF Collectivités – ZA le Geneteau – CHAURAY – 79074 NIORT cédex pour un montant de 888 € HT soit 1062.05 € TTC. Cette facture sera imputée sur les crédits disponibles de l'article 2183 opération 84 –matériel mobilier mairie-.

6.2- Achat de logiciels de gestion des administrés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt du remplacement des logiciels de gestion des administrés provenant de divers développeurs et ne répondant plus aux besoins, par un ensemble de trois logiciels (ORPHEE, gestion des administrés, ELYTIS, gestion des élections, ATHENA, gestion du recensement militaire) qui complèteront avantageusement le logiciel LITTERA, gestion de l'Etat Civil, déjà en service, et tous développés par la société ODYSSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve la facture de l'entreprise ADB informatique 18 rue principale – 67290 – WINGEN sur MODER pour un montant de 1749 € ht soit 1900.70 € TTC. Cette facture sera imputée sur les crédits disponibles de l'article 2183 opération 84 –matériel mobilier mairie-.

6.3- Illumination de Noël

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire une somme de 6500 € à l'article 2158 – autres installations – opération 205 – illuminations de Noël -.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la facture de SEDI Equipement, 35 chemin de St Genies -30700- UZES pour un montant de 4959 € HT soit 5930.96 € TTC, somme prévue sur l'état des restes à réaliser en investissement au budget 2010.

7.- ASSAINISSEMENT – PROJET A 3 COMMUNES

Monsieur le maire informe les conseillers que dans le cadre des études d'assainissement réalisés en 2009, la commune de Balschwiller a intégré en variante un projet commun entre les trois communes : Balschwiller, Buethwiller et Hagenbach.

Monsieur le maire présente le plan du projet et expose les données techniques et chiffrées des variantes du programme d'assainissement. Sur un tableau, les solutions « Hagenbach seul » avec une rhizosphère, et le projet « 3 communes » avec une station d'épuration à boues activées sont comparées.

Il apparaît clairement, qu'en termes d'investissement et de fonctionnement, le projet commun à 3 communes est plus favorable et présente l'avantage d'un procédé de traitement plus adapté à la taille des 3 communes et surtout plus performant en matière d'épuration.

Les conseillers sont également informés du courrier de la MISE en date du 27 novembre 2009, qui donne un avis favorable au projet commun entre les 3 communes.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la poursuite des études visant à faire émerger un projet d'assainissement commun entre les 3 communes de Balschwiller, Buethwiller et Hagenbach.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.

Suivent les signatures au registre:

élus	présent	Pouvoir à	élus	présent	pouvoir
BACH Guy		X	WERSINGER Michael	X	X
ROCHEREAU Philippe		X	BENJAMIN Carole	X	X
STEMMELEN Marc		X	ZINK Astride		X
MARTIN Claude		X	RAPP Benoît	X	X
LIEBY Michel		X	WALTER Pierre		X
SCHITTLY Benoît		X	GOEPFERT Raymond	X	X
FREY Caroline		X	SCHULL Sandrine		X
WERSINGER Monique					